

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil municipal – Lundi 3 octobre 2022

Le conseil municipal du 3 octobre s'est ouvert par un rappel du contexte actuel (crise climatique et énergétique due au contexte géopolitique, ayant des conséquences directes sur le pouvoir d'achat des Français) et de la nécessité d'accélérer le virage écologique de la Ville dans ses investissements et dans les pratiques quotidiennes avec la mise en place d'un plan de sobriété. Ce plan de sobriété adopté par les élus renforce l'engagement de la Ville en faveur de la transition écologique tout en accompagnant les Mérignacais, en particulier les plus fragiles, pour faire face à l'inflation en maintenant notamment les tarifs des prestations municipales et en gelant les taux d'imposition. Les mesures du plan de sobriété visent en partie à réduire les dépenses énergétiques. En parallèle plusieurs délibérations, relatives à la transition énergétique et à l'éducation artistique et culturelle ont été adoptées.

Plan de sobriété :

Depuis des années la Ville de Mérignac est engagée dans la lutte contre le changement climatique et la transition énergétique (1^{ère} ville à avoir renoncé aux pesticides dans les parcs et les squares. Elle a doté un quart des ménages d'un kit d'économie d'eau, mis en place l'extinction de l'éclairage public de 1h30 à 5h depuis 2017, a créé une ligne verte dans son budget annuel à hauteur de 9.4 millions pour 2022...). Ces différentes mesures ont permis à la commune d'obtenir plusieurs distinctions pour son engagement en faveur de l'environnement. En revanche les épisodes climatiques de cet été et le contexte géopolitique incertain avec la guerre en Ukraine contribuent à l'inflation de nombreuses matières premières et au renchérissement du coût de l'énergie.

C'est pourquoi le plan de sobriété adopté par le Conseil municipal ne constitue pas une rupture avec les habitudes de la Ville mais bien une accélération des mesures pour répondre à la crise énergétique actuelle.

Le plan de sobriété comprend :

✓ **L'optimisation des températures dans les bâtiments et équipements municipaux**

La Ville s'engage à fixer les limites supérieures de températures dans les bâtiments municipaux, en l'adaptant en fonction des publics et usages :

- Bâtiments municipaux chauffés à 19 °C : bureaux/ locaux administratifs, bibliothèques, centres sociaux, bibliothèques, musées, salles de spectacles ou de conférences...,
- Bâtiments chauffés à 21°C : crèches, écoles, autres équipements accueillant du public sensible (centre de loisirs maternelles, locaux seniors). Les températures seront réduites durant la nuit à 17°C / 18°C,
- Bâtiments à 16 °C : salles de sports et vestiaires des gymnases,

L'objectif visé est une réduction de la consommation énergétique de 10 à 15%.

✓ **Le réseau de chaleur en énergie renouvelable « biomasse ».**

Le réseau de chaleur en cours de création, situé à côté du futur stade nautique, (développé par Mixener sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole) desservira le stade nautique, mais également des bâtiments municipaux comme l'Hôtel de Ville, la Maison des associations, le Pin Galant, le stade et la salle multisports Robert Brettes et plusieurs grands ensembles de logements (Capeyron). La chaufferie biomasse sera mise en service courant du 2^e semestre 2023.

Les conclusions d'une étude pour la création d'un deuxième réseau de chaleur sur Mérignac seront rendues mi-2023.

✓ **La modernisation de l'éclairage public de la ville**

Depuis septembre 2017, l'extinction nocturne a lieu de 1h30 à 5h00. Elle permet d'économiser 35% de KWh par an soit 250 000 économisés. Dès octobre 2022, l'extinction des lumières débutera à 1h jusqu'à 5h du matin. Parallèlement la Ville renouvelle l'éclairage avec la technologie Led permettant de diminuer de moitié la consommation. Sur les 11 000 points lumineux plus de **27 % de l'éclairage est équipé de Led**. À l'horizon 2026, l'ensemble du renouvellement sera effectué.

Les jours d'illumination des festivités de Noël seront réduits et éteints à minuit, sauf les veilles de Noël et du jour de l'an à 1h.

✓ **L'éclairage privé**

Il est indispensable que les **commerçants s'associent au plan de sobriété et procèdent à l'extinction leurs lumières la nuit**. En appliquant les dispositions réglementaires de l'article R581-59 du code de l'environnement et du règlement local de publicité intercommunal (RLPI) de Bordeaux Métropole avec l'extinction de 1 heure à 6 heures sauf zones prédéfinies (patrimoniales comme à Bordeaux centre).

✓ **Le développement d'un parc de vélo à assistance électrique**

Conscient que tout le monde ne peut pas se passer de sa voiture ou la remplacer par un véhicule électrique, la Ville et la Métropole déploient de nombreuses aides.

- pour les habitants : location de VAE à petits prix : 79 vélos déjà acquis par la Ville et loués à petits prix (+ 3 vélos cargo) 10 ou 20€ par mois pendant un an. 50 nouveaux modèles prévus pour cet automne et 100 pour 2023. Mise en place d'un dispositif d'aide à l'achat d'un VAE jusqu'à fin 2023, mise en service de l'extension du tram A au printemps 2023.
- pour le personnel de la Ville : 10 vélos à assistance électrique, mise en place du forfait mobilité durable 2023...

✓ **La préservation des ressources en eau**

La question de l'usage de l'eau fait partie des préoccupations, surtout avec la sécheresse que connaît notre pays. Les investissements dans les récupérateurs d'eau depuis 20 ans ont permis à la Ville de faire un gain de 90m³ par an par rapport à 1997 (-33%) et l'amélioration des réseaux d'eau sanitaire dans les bâtiments d'obtenir un gain de 53m³ par an par rapport à 1997. Afin de préserver au mieux cette ressource la Ville étudie d'autres mesures comme des plantations nécessitant moins d'arrosage, l'installation de cuves de récupération plus volumineuse sur les projets neufs, la détection de fuites d'eau...

De plus, des propositions concernant le recyclage de l'eau du futur stade nautique ont été faites à l'exploitant UCPA.

Mise en usage de panneaux solaires photovoltaïques – Produire et consommer durablement l'énergie

La Ville a lancé des opérations innovantes notamment en installant des panneaux photovoltaïques en autoconsommation collective au groupe scolaire et à la Maison des habitants de la Glacière, à l'école élémentaire du Burck ainsi qu'au gymnase Edouard-Herriot et aux ateliers municipaux. Ces projets, lauréats de l'appel à projet régional, permettront d'autoconsommer la majorité de l'électricité produite (87% pour la Glacière, 78% pour le Burck). Pour permettre la mise en activité des installations, le conseil municipal a adopté la délibération qui désigne la personne morale organisatrice pour les opérations photovoltaïques ainsi qu'une subvention annuelle de 3 000€ à la PMO MERCI.

La Maison de la nature, un lieu unique dédié à l'accompagnement des habitants dans leur démarche de transition écologique

Les élus ont approuvé au dernier Conseil municipal (27 juin) le projet et le programme de la future Maison de la nature ainsi que le principe de la délégation de service public pour la réalisation des travaux d'aménagement, de scénographie et de la gestion du futur équipement. Des analyses complémentaires et le sourcing effectués depuis juin convergent pour étendre le périmètre du concessionnaire et inclure les travaux

de réhabilitation. Cette solution tend à réduire les surcoûts et problèmes techniques liés à plusieurs opérateurs (maitrise d'ouvrages et maitre d'œuvres) dans les différentes étapes.

Pour rappel : la Maison de la nature, lieu unique situé en bordure du parc du Château, vise à sensibiliser et à accompagner les changements de modes de vie des habitants dans leur démarche de transition écologique. Elle réunira sur un même site : la Maison du vélo, un lieu pour divers ateliers de sensibilisation, un espace d'information, un espace pédagogique interactif de démonstration-jeu-apprentissage, un parcours pédagogique extérieur dans les arbres, un café restaurant, etc. Elle proposera de nombreux services, activités et expériences originales et ludiques à destination des habitants de la Ville et de la Métropole, des scolaires mais également des associations et entreprises parties prenantes. Une attention particulière sera portée à l'accueil des jeunes et des enfants, qu'ils viennent en famille ou avec leur établissement scolaire ou leur structure d'animation.

L'appel d'offre public à candidature sera lancé courant octobre.

L'orchestre à l'école – dispositif d'éducation artistique et culturelle

Les élus ont adopté une convention avec l'association nationale Orchestre à l'école. La pratique musicale est un facteur de réussite scolaire. À la fois espace de plaisir et de rigueur, elle contribue, au-delà du seul aspect artistique, à l'apprentissage de la maîtrise de soi mais aussi à l'entraînement de la mémoire et de l'attention. Destiné à initier les élèves à une pratique musicale collective en milieu scolaire, l'Orchestre à l'école s'appuie sur une pédagogie innovante dont le principe de base consiste à l'apprentissage collectif d'un instrument et sa mise en application en orchestre dès le début de projet. Ce dispositif est un projet de territoire basé a minima sur un partenariat établi entre la Ville de Mérignac (collectivité territoriale), des élèves de 5^{ème} du collège de Capeyron (établissement scolaire) le Conservatoire (structure spécialisée dans l'enseignement de la musique). Les élèves sélectionnés sur des critères de motivation pourront bénéficier de 2 à 3 heures de pratique intégrée dans leurs emplois du temps durant 3 années.

Contact presse :

Elyse Perusseau – e.perusseau@merignac.com – 07 61 61 37 95